

Lundi 18 janvier 2021

Chères Douvraises, chers Douvrais,

De nouvelles mesures viennent d'entrer en vigueur. Aussi, il me semble important de faire un nouveau point sur leur application au sein de notre commune et sur la situation sanitaire d'une manière plus générale.

COUVRE-FEU

Compte tenu de l'accélération de la circulation du virus en France, depuis samedi 16 janvier, l'instauration du **couvre-feu dès 18 heures** a été généralisée à l'ensemble des départements.

Ceci induit que, comme partout ailleurs, à Douvres-la-Délivrande et à Tailleville, les **déplacements entre 18h et 6h du matin ne sont pas autorisés**. Pendant ce laps de temps, il reste toutefois possible, muni d'une attestation de déplacement dérogatoire (identique à celle en vigueur depuis l'instauration du couvre-feu à 20h), d'effectuer des trajets entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, d'aller chercher ses enfants à l'école, à la garderie ou à la crèche, ou encore de sortir pour les besoins des animaux de compagnie (les autres motifs exceptionnels sont précisés dans l'attestation).

Ceci induit également que **tous les commerces ferment** à présent leurs portes **au plus tard à 18h**. Au-delà de cette heure, seuls les restaurants sont autorisés à maintenir leurs services de livraisons à domicile.

Pendant cette période de couvre-feu, afin de fluidifier les flux dans les commerces et d'éviter une hausse de la fréquentation sur les journées des samedis, je vous invite, autant que possible, à organiser différemment vos achats, en privilégiant par exemple les systèmes de vente à distance mis en place par nos commerces de proximité. Je vous rappelle que la plateforme en ligne **mavillemonshopping.fr**, financée par **Cœur de Nacre** et ouverte gratuitement à tous nos commerçants et artisans est à votre disposition. Par ailleurs, sachez que, sur décision préfectorale, les **commerces seront autorisés à ouvrir les dimanches 24 et 31 janvier ainsi que les dimanches 7 et 14 février prochains**.

VACCINATION

Depuis ce **lundi 18 janvier** la vaccination contre la COVID 19 est ouverte aux personnes âgées de plus de **75 ans**. Toutes les personnes éligibles seront contactées par l'Assurance maladie, par email ou par courrier. Dès lors, ceux et celles qui souhaitent se faire vacciner devront prendre un rendez-vous sur le site internet **www.sante.fr** ou en appelant le **02 79 46 11 56** (7/7 j de 8h à 18h). Vous trouverez, ci-contre, la liste des centres de vaccination du Calvados.

TESTS

Je vous rappelle, par ailleurs, que nos pharmacies proposent des **tests antigéniques COVID-19** gratuits et sans ordonnance s'adressant en priorité aux personnes qui présentent des symptômes de moins de 4 jours. **Il convient de prendre rendez-vous par téléphone.**

Pharmacie de la Basilique : 02 31 37 29 60
Pharmacie Rouault (Hyper U) : 02 31 37 21 76

Enfin, je vous invite à consulter, au verso, le nouveau récapitulatif des dispositions qui restent en vigueur à ce jour.

Je vous donne rendez-vous très prochainement sur le site de la Mairie pour vous présenter de vive voix les vœux de la commune pour 2021 et vous souhaite à tous et à toutes de démarrer cette nouvelle année en bonne santé.

Restez vigilants et prenez bien soin de vous et de vos proches,

Bien Sincèrement

Le Maire,
Thierry LEFORT



Centres de vaccination du Calvados

CAEN

- Ancienne école Lemière (5 bd A. Briand)
- CHU
- Hôpital privé Saint-Martin
- Polyclinique du Parc

AUTRES VILLES

- Bayeux : Centre hospitalier
- Falaise : Hôtel de Ville
- Honfleur : Site Équemauville
- Isigny-sur-Mer : Mairie
- Lisieux : Centre hospitalier
- Vire : Clinique Notre-Dame

Mesures en vigueur au 18 janvier 2021

▶ COUVRE-FEU

Déplacements

Les déplacements sont **interdits** entre **18h et 6h** du matin pour une durée de 15 jours minimum.

Exceptions (avec attestation de déplacement dérogatoire) :

- Trajets entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle
- Trajets pour aller chercher ses enfants à l'école, à la garderie ou à la crèche
- Sorties pour les besoins des animaux de compagnie

(autres motifs de déplacement autorisés spécifiés sur l'attestation)

Commerces

Les **commerces** (y compris le **marché** du mercredi Place Lelièvre) **ferment** au plus tard à **18h**.

Les **bars** et **restaurants** sont autorisés à maintenir les **livraisons à domicile au-delà de 18h**.

▶ ACTIVITÉS

Lieux culturels

Le cinéma « Le Foyer » et la salle de spectacles « C3 Le Cube » ne sont toujours **pas autorisés à ouvrir**.

Centre aquatique

Le centre aquatique « Aquanacre » n'est toujours **pas autorisé à ouvrir**.

Activités extrascolaires

Les **activités extrascolaires** (culturelles et sportives) pour les mineurs sont **uniquement autorisées en extérieur**.

▶ ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Écoles

Les activités sportives en intérieur sont **suspendues**.

Le **protocole sanitaire** à la **cantine** est **renforcé** (pas de brassage, rassemblement par classes).

Lycées

Les **cours** sont maintenus en **mode hybride** (présentiel/distanciel).

RESTEZ INFORMÉS !

Pour suivre toute l'actualité de la commune, consultez régulièrement notre **site internet**, abonnez-vous à notre **page Facebook** et à l'application **Citykomi** en scannant le QR code ci-dessous :

Site internet : www.douvres-la-delivrande.fr

Page Facebook : www.facebook.com/mairiedouvresladelivrande

